



POLITIQUE DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Procédure validée le : 31/12/2023 Procédure mise à jour le : 27/12/2024 Conformément à la réglementation en vigueur, Eurazeo Global Investor a mis en place une procédure opérationnelle en vue du traitement rapide et efficace des réclamations adressées par ses clients.

1- RECEPTION DE LA RECLAMATION

Un client qui serait insatisfait peut adresser gratuitement une réclamation à Eurazeo Global Investor, par mail s'il a un interlocuteur habituel dans la société, ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante :

Eurazeo Global Investor Client Services 66 rue Pierre Charron 75008 Paris

2- DELAIS DE TRAITEMENT DE LA RECLAMATION

La réclamation est traitée dans les meilleurs délais.

Eurazeo Global Investor en accuse réception au client sous dix jours ouvrables à compter de la date d'envoi de sa réclamation.

Dans tous les cas, le client reçoit un courrier de réponse dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi de sa réclamation.

3 - LA MEDIATION AMF

Si le client n'est pas satisfait de la réponse apportée à sa réclamation, il peut s'adresser, gratuitement, au médiateur de l'Autorité des marchés financiers :

- De préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-demediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation
- Ou par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2.

4 - LA PLATEFORME DE RÈGLEMENT DES LITIGES EN LIGNE

En cas de contrat de souscription en ligne, le client a la possibilité en qualité de consommateur, de recourir à la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) de la Commission Européenne en utilisant le lien suivant : http://ec.europa.eu/consumers/ord/.

L'adresse de contact chez Eurazeo Global Investor est la suivante : particuliers@eurazeo.com.